



CDENF/Bu(2021)PV1  
10 février 2021

## **Quatrième réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) 2 février 2021**

### **Rapport de réunion**

#### **1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour révisé**

1. Le Bureau du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) a tenu sa quatrième réunion le 2 février 2021 (par visioconférence).
2. La présidente du CDENF, Mme Maria-Andriani Kostopoulou (Grèce), ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à l'autre membre du Bureau. Elle annonce officiellement le départ de M. Matthew Vella (Malte) comme membre du CDENF et du Bureau, et confirme la nécessité d'élire un nouveau membre du Bureau lors de la prochaine plénière du CDENF. Le projet révisé d'ordre du jour est adopté tel qu'il figure en Annexe I. La liste des participants fait l'objet de l'Annexe II.

#### **2. Mise à jour par le Secrétariat**

3. Le Bureau écoute Mme Regina Jensdottir, coordonnatrice du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant et cheffe de la Division des droits des enfants, faire le point sur les changements intervenus au sein de la direction du Conseil de l'Europe à la suite de la nomination du nouveau Secrétaire Général adjoint, M. Björn Berge, et de la nouvelle Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire (APCE), Mme Despina Chatzivassiliou-Tsovilis. Elle informe également le Bureau des derniers changements dans l'équipe de la Division des droits des enfants, en particulier de l'arrivée de la nouvelle secrétaire du CDENF, Mme Katrin Uerpmann.

#### **3. Deuxième réunion plénière du CDENF**

4. Le Bureau prend note du projet de rapport de réunion de la 2<sup>e</sup> plénière du CDENF qui doit être adopté par le CDENF en plénière lors de sa prochaine réunion (18-20 mai 2021), ainsi que du rappel fait par le Secrétariat sur la méthodologie à suivre par les comités intergouvernementaux, qui consiste à adopter un rapport de réunion abrégé avant la fin de la

réunion (à partager également avec le Comité des Ministres) et à rédiger un rapport de réunion plus complet pour le CDENF.

#### **4. État d'avancement des activités du CDENF**

##### **4.1 Projet de stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027)**

5. La présidente rappelle que des consultations externes et internes concernant la nouvelle stratégie sont en cours de finalisation et que le résumé et le récapitulatif des résultats de la récente enquête auprès des membres et observateurs du CDENF seront présentés au CDENF lors de sa prochaine réunion plénière en mai, parallèlement à un premier projet de stratégie, après l'examen préalable de ce document par le Bureau.

6. Le Bureau écoute le Secrétariat faire le point sur le processus de rédaction de la stratégie, qui tiendra compte des principaux éléments issus de l'enquête menée auprès des membres et observateurs. Un premier aperçu des résultats montre que les États membres veulent globalement conserver les priorités de la Stratégie actuelle dans la nouvelle stratégie, tout en y ajoutant quelques thématiques nouvelles et en plaçant l'accent différemment selon les activités de normalisation, les échanges d'expériences et l'élaboration d'orientations. Le processus de consultation a également permis de recueillir les contributions de différents services par le biais du Groupe de travail inter-secrétariat du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant et de neuf discussions thématiques organisées spécialement à cette fin. Les enquêtes et les consultations internes vont maintenant enrichir le processus de rédaction de la stratégie et du plan d'action qui l'accompagne. Le Bureau juge appropriés les domaines prioritaires identifiés et se félicite de leur adaptabilité et de leur flexibilité.

7. Le Bureau prend note de l'état d'avancement des prochaines étapes du processus de rédaction de la stratégie, qui comprendront le processus de consultation des enfants entamé en janvier 2021 (dont le déroulement est prévu entre février et juin 2021 dans un maximum de 10-12 États membres) et l'analyse des données communiquées par d'autres organisations ayant mené très récemment des consultations d'enfants sur des thèmes pertinents (UE, Unicef, Eurochild, SOS Villages, etc.).

##### **4.2 Plan de travail actualisé du CDENF**

8. Le Bureau examine le plan de travail actualisé du CDENF et prend note des principaux changements, notamment le report du webinaire du CDENF sur le COVID-19 et l'éducation (du 9 février au 22 mars 2021) et de la session plénière consacrée aux migrations (des 22-23 mars aux 22-23 juin 2021).

##### **4.3 Organisation d'une discussion régionale pour contribuer à la Journée de débat général 2021 du Comité des droits de l'enfant de l'ONU sur les droits de l'enfant et la protection de remplacement**

9. Le Bureau prend connaissance des dernières informations concernant l'organisation prévue d'une discussion régionale sur la protection de remplacement, qui doit permettre de contribuer à la Journée de débat général 2021 du Comité des droits de l'enfant de l'ONU et à plusieurs propositions d'actions. Il charge le Secrétariat d'organiser la discussion régionale début juin 2021 et soutient l'idée de faire appel à un consultant pour organiser cet événement et de tenir compte des thèmes suivants proposés par le Comité des droits de l'enfant :

- les abus commis dans le passé sur des enfants placés et les mécanismes visant à y remédier dans les États européens, ainsi que les voies de recours/indemnisations ;

- les conclusions des recherches sur les abus commis dans l'ensemble des structures de prise en charge – en particulier lors des placements, un domaine dans lequel les recherches semblent insuffisantes ;

- les enfants ayant des problèmes de comportement : les programmes axés sur la famille et la collectivité dans les États européens pour éviter le placement en institution.

10. Le Bureau tient un échange de vues sur les principaux éléments de la discussion thématique et considère que certains des thèmes suggérés pourraient être abordés durant l'échange lui-même, tandis que d'autres pourraient être proposés pour la nouvelle stratégie pour les droits de l'enfant. Il est favorable à l'idée d'effectuer une analyse de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur la protection de remplacement, comme l'a suggéré le Comité des droits de l'enfant, qui pourrait expliquer les obligations positives et procédurales des États membres, ainsi qu'à l'idée de mettre éventuellement l'accent sur une question plus spécifique, comme l'analyse des programmes axés sur la famille et la collectivité pour éviter le placement en institution des enfants ayant des problèmes de comportement. En outre, il estime que l'organisation de la discussion régionale devrait permettre des synergies avec les travaux entrepris par le CJ/ENF-ISE, notamment par le biais d'une contribution du consultant épaulant le CJ/ENF-ISE à l'occasion de cet événement.

11. Pour réunir des éléments de réponse et bonnes pratiques des États membres sur les thèmes sélectionnés pour la contribution, le Bureau dit préférer que les États soient volontaires pour répondre à un questionnaire et souligne que ce dernier devrait être bref, afin de ne pas surcharger les États. Par ailleurs, les membres du Bureau suggèrent d'extraire des informations des contributions fournies par les États membres au questionnaire déjà diffusé par le CJ/ENF-ISE.

#### **4.4 Avis du CDENF sur la Recommandation 2190 (2020) de l'APCE « Une tutelle efficace pour les enfants migrants non accompagnés et séparés »**

12. Le Bureau examine le projet d'avis et charge le Secrétariat de le diffuser à toutes les délégations du CDENF pour approbation tacite par le biais d'une procédure écrite dans un délai de trois semaines, afin qu'il puisse être communiqué au Comité des Ministres avant le 12 mars 2021.

#### **4.4Bis Réponses adoptées par le Comité des Ministres aux Recommandations de l'APCE**

13. Le Bureau est informé des réponses du Comité des Ministres à la Recommandation 2169 (2020) de l'APCE « Obligations internationales relatives au rapatriement des enfants des zones de guerre et de conflits » et à la Recommandation 2175 (2020) de l'APCE « Lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants : renforcer l'action et la coopération en Europe ».

#### **4.5 Relever les défis en matière de bien-être et de protection de l'enfance liés aux enfants rapatriés**

14. Le Bureau examine le document résultant de l'échange thématique avec des experts qui s'est tenu pendant la 2<sup>e</sup> réunion plénière du CDENF et qui a porté sur le bien-être et la protection des enfants rapatriés. Il reporte toute décision sur les suites à donner à la réunion suivante du Bureau.

15. Le Bureau est informé de la demande du CDCT, qui souhaite faire des commentaires sur le projet de recommandation sur les mesures visant à protéger les enfants contre la radicalisation aux fins du terrorisme avant le 15 mars 2021, et charge le Secrétariat de préparer un projet de commentaires sur ce texte, à diffuser aux membres du CDENF pour d'autres suggestions et pour approbation dans un délai de trois semaines.

#### **4.6 Nouvelles priorités pour le prochain mandat du CDENF**

16. Le Bureau prend note du nouveau format de programme et budget concernant les comités intergouvernementaux, qui devra être planifié pour une période de quatre ans, en harmonie avec le nouveau Programme et Budget de quatre ans. Il charge le Secrétariat, en coordination avec la présidente, de préparer un projet pour le prochain mandat du CDENF (2022-2025) tenant compte des domaines et mesures prioritaires mis en lumière pendant le processus de préparation en cours de la stratégie.

### **5. Travaux du comité d'experts et du groupe de travail subordonnés**

#### **5.1 Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE)**

17. Le Bureau prend connaissance des informations actualisées sur les résultats de la 2<sup>e</sup> réunion du CJ/ENF-ISE et prend note des conclusions de cette réunion, notamment des décisions (i) de diffuser une enquête supplémentaire auprès des praticiens pour compléter les informations reçues des délégations du CDENF et du CDCJ et (ii) de reporter la 3<sup>e</sup> réunion du Comité d'experts aux 14-15 avril 2021.

18. Le Bureau note que les travaux de ce comité d'experts se sont révélés plus vastes que prévu, en raison de leur large portée et du vif intérêt des États membres pour cette question. Dans ce contexte, le Secrétariat indique que ces travaux pourraient nécessiter de prolonger le mandat du CJ/ENF-ISE (actuellement prévu pour 2020-2021). Le Bureau considère qu'une telle prolongation pourrait être utile pour élaborer des instruments ou outils d'une grande qualité ayant un impact pertinent sur les droits de l'enfant dans les situations de séparation des parents ou les procédures de placement.

#### **5.2 Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE)**

19. La présidente informe le Bureau que le départ de M. Matthew Vella du CDENF prive également le Groupe de travail VAE de son président ; le Bureau convient d'élire Mme Rosario Farmhouse à la fonction de présidente, car elle a déjà présidé les deux précédentes réunions du Groupe de travail en l'absence du président.

20. Le Bureau examine les prochaines étapes de la préparation d'un projet de recommandation sur les mécanismes nationaux permettant de signaler les cas de violence à l'égard des enfants, notamment l'analyse des réponses à l'enquête limitée au Groupe de travail, et estime que la décision de réaliser une enquête étendue à tous les membres du CDENF ne devrait être prise qu'à la lumière des résultats de la première enquête et de toute lacune qui y aurait été constatée.

21. Le Bureau prend note du document sur les ODD préparé par le Secrétariat et approuve les propositions d'action à mener pour soutenir le CDENF dans l'examen des progrès réalisés en direction des ODD, et notamment l'organisation d'un échange de vues avec des représentants d'organisations internationales sélectionnées lors de la prochaine réunion du CDENF.

## **6. Mise à jour sur les récentes activités de mise en œuvre et de coopération et sur les partenariats**

22. Le Bureau écoute un compte rendu sur les récentes activités de mise en œuvre liées à la Stratégie actuelle et aux nouveaux outils conçus, notamment le [Manuel pour les décideurs politiques sur les droits de l'enfant dans l'environnement numérique](#), le dépliant [Connaître tes droits dans l'environnement numérique](#), qui est aujourd'hui produit dans huit langues supplémentaires (après sa publication en six langues en 2020), et le [Manuel sur la participation des enfants à l'usage des professionnels travaillant pour et avec les enfants](#).

23. Le Bureau est également informé des nouvelles activités de coopération soutenant la mise en œuvre des normes du CdE en lien avec des projets portant sur la prévention de la violence contre les enfants dans le cadre de l'élaboration de politiques et des réponses apportées aux besoins prioritaires sur le plan législatif (République de Moldova et Ukraine), ainsi que des projets techniques visant à faciliter la création de *Barnahus* (maisons des enfants) (Slovénie et Finlande). Par ailleurs est annoncé le lancement d'un nouveau projet en 2021 en Slovaquie sur la justice des mineurs, dont l'objectif est de tenir les enfants à l'écart du système judiciaire, lorsque c'est possible, et de faire en sorte que l'emprisonnement ne soit qu'une solution de dernier ressort. Enfin, le Bureau est informé d'un nouveau projet sur la participation des enfants en collaboration avec l'UE (CP4Europe), qui vise à renforcer la participation des enfants à la prise de décision dans cinq États membres (Finlande, Islande, Portugal, République tchèque et Slovaquie).

24. Le Bureau écoute un compte rendu sur les récentes réunions de partenariat de la Division des droits des enfants avec d'autres organisations internationales, parmi lesquelles l'Unicef et l'OCDE, qui ont ouvert de nouvelles possibilités de collaboration, en particulier pour traiter les questions de collecte de données et de développement des études d'impact sur les droits de l'enfant.

## **7. Événements à venir**

25. Le Bureau approuve l'appel aux bonnes pratiques nationales visant à répondre aux défis liés à la pandémie de COVID-19 dans le domaine de l'accès à l'éducation et autorise le Secrétariat à le diffuser aux membres du CDENF avant le premier webinaire du CDENF.

26. Le Bureau nomme la présidente comme représentante du CDENF à la 2<sup>e</sup> réunion du CDADI prévue la même semaine, notamment pour créer des synergies entre le processus de rédaction en cours de la stratégie et certaines des actions prioritaires menées par le CDADI, qui mettent l'accent sur les enfants vulnérables.

## **8. Date de la prochaine réunion du Bureau**

27. Le Bureau convient de tenir sa prochaine réunion par visioconférence à la mi-avril 2021, à une date qui doit encore être déterminée par les membres du Bureau (après consultation écrite).

## **9. Questions diverses**

28. Les participants ne soulèvent aucune autre question.

## **ANNEXE I – Ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour révisé
2. Mise à jour par le Secrétariat
3. Deuxième réunion plénière du CDENF
4. État d'avancement des activités du CDENF
  - 4.1 Projet de stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027)
  - 4.2 Plan de travail actualisé du CDENF
  - 4.3 Organisation d'une discussion régionale pour contribuer à la Journée de débat général 2021 du Comité des droits de l'enfant de l'ONU sur les droits de l'enfant et la protection de remplacement
  - 4.4 Avis du CDENF sur la Recommandation 2190 (2020) de l'APCE « Une tutelle efficace pour les enfants migrants non accompagnés et séparés »
  - 4.4 Bis Réponses adoptées par le Comité des Ministres aux Recommandations de l'APCE
  - 4.5 Relever les défis en matière de bien-être et de protection de l'enfance liés aux enfants rapatriés
  - 4.6 Nouvelles priorités pour le prochain mandat du CDENF
5. Travaux du comité d'experts et du groupe de travail subordonnés
  - 5.1 Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE)
  - 5.2 Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE)
6. Mise à jour sur les récentes activités de mise en œuvre et de coopération et sur les partenariats
7. Événements à venir
8. Date de la prochaine réunion du Bureau
9. Questions diverses

## **ANNEXE II – Liste des participantes**

### **MEMBRES DU BUREAU**

Mme Maria-Andriani Kostopoulou (présidente)  
Avocate, Cour suprême, Grèce

Mme Rosário Farmhouse  
Présidente de la Commission nationale pour la promotion des droits et la protection des enfants et des jeunes, Portugal

Mme Ružica Boškić – *excusée*  
Secrétaire, Ministère du travail, de la famille, des affaires sociales et de l'égalité des chances, Slovénie

Mme Hanna Vseviov – *excusée*  
Cheffe de département, Département de l'enfance et de la famille, Ministère des affaires sociales, Estonie

### **DGII – Direction générale de la démocratie**

Mme Regina Jensdottir  
Coordonnatrice pour les droits de l'enfant, cheffe de la Division des droits des enfants

Mme Katrin Uerpmann  
Secrétaire du Comité directeur pour les droits de l'enfant  
Responsable de programme

Mme Maren Lambrecht-Feigl  
Co-secrétaire du Comité directeur pour les droits de l'enfant  
Responsable de programme

Mme Stéphanie Burel  
Responsable principale de projet  
Division des droits des enfants

Mme Maria Asensio Velasco  
Chargée de mission  
Division des droits des enfants

Mme Anna Bracco  
Chargée de mission  
Division des droits des enfants